



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Neuchâtel - Vaud

PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Planification territoriale du Haut Plateau du Creux du Van

Les projets de planification territoriale destinés à assurer la protection du périmètre du Haut Plateau du Creux du Van sont mis à la disposition des parties prenantes et du public afin qu'ils puissent les commenter. Il s'agit d'un plan d'affectation cantonal pour la partie neuchâteloise et d'une décision de classement pour la partie vaudoise.

Les Cantons de Neuchâtel et de Vaud mettent en consultation dès ce mercredi 21 décembre 2016 les documents issus des travaux intenses menés ces derniers mois visant à préserver le périmètre du Haut Plateau du Creux du Van, qui se situe sur les territoires des deux cantons. Cette procédure d'information et de participation porte sur un plan d'affectation cantonal pour Neuchâtel et une décision de classement pour Vaud. Cette dernière consiste en un plan de protection porté par le Département du territoire et de l'environnement du canton de Vaud, qui a valeur d'affectation. Les documents peuvent être consultés sur les portails Internet neuchâtelois et vaudois jusqu'au 24 février 2017.

Ces documents expriment la volonté commune des autorités cantonales de rechercher un équilibre entre les intérêts de la préservation du patrimoine naturel et paysager, de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que du tourisme et des loisirs afin de permettre aux usagers de continuer à découvrir ce joyau inestimable.

Cette consultation constitue une étape importante d'une démarche initiée en 2010. Les Conseils d'État neuchâtelois et vaudois avaient alors convenu de la nécessité de renforcer leur collaboration dans l'idée d'assurer le développement durable de la région du Creux du Van, dont la valeur naturelle et paysagère est reconnue au niveau national.

En 2013, le rapport d'information du Conseil d'État neuchâtelois au Grand Conseil sur l'avenir de la région du Creux du Van s'inscrivait dans cette même logique. En décembre de la même année, l'ensemble des partenaires concernés était réuni à l'invitation du chef du Département du développement territorial et de l'environnement, en présence de représentants du canton de Vaud, pour présenter les démarches en cours et préciser la suite qui allait y être donnée, en particulier la mise sous protection du site.

Au vu des enjeux particuliers touchant le plateau du Creux du Van, le travail de planification intercantonal s'est ensuite concentré sur ce territoire. Des travaux préparatoires ont été menés et des documents élaborés jusqu'à la mise sur pied, en 2016, d'un groupe d'accompagnement réunissant les différents intérêts concernés (représentants de communes, d'exploitants, de services cantonaux, d'associations de promotion du tourisme et des loisirs et de protection de la nature). Ce travail a abouti formellement à la réalisation des deux documents coordonnés qui seront prochainement mis en consultation.

Après plusieurs mois d'intenses travaux dans la recherche de solutions équilibrées, les Départements cantonaux se sont accordés sur un règlement et une planification visant la préservation de la nature et du paysage, tout en permettant un usage traditionnel et durable du site pour le tourisme, l'agriculture et la sylviculture.

- Consultation des documents en lien sur www.ne.ch/consultations et sur www.vd.ch/consultations

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 décembre 2016

NE : Jean-Laurent Pfund, service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60. VD : Catherine Strehler Perrin, Direction générale de l'environnement, Biodiversité et paysage, tél. 021 557 86 30.